



## Dispositif exceptionnel de recrutement de secrétaire administratif réservé aux adjoints de l'Equipement

**Nous avons finalement obtenu de la DPSM une sélection sur dossier pour l'admissibilité, ce qui nous satisfait. (Une précision s'impose ici : contrairement à ce que certains prétendent, ce n'est pas la CFDT qui a suivi l'administration mais l'inverse !!!).**

Depuis de nombreuses années la CFDT Equipement revendique tant pour la filière administrative ; (5000 adjoints et SA) que pour la filière technique (1500 dessinateurs à TSE) des transformations d'emplois de C en B pour reconnaître les qualifications et compétences par de nombreux adjoints et dessinateurs.

Les dispositifs exceptionnels proposés par l'administration après de nombreuses années où les postes transformés échappaient en trop grande partie (recrutement externe et interne) aux personnels en place, répondent enfin à nos demandes de

privilégier les personnels de nos services (adaptation pour 3 ans du décret statutaire) dans sa partie recrutement.

**Aussi la CFDT, pour les adjoints comme pour les dessinateurs, s'est battue et a exigé que le dispositif retenu valorise l'expérience et le parcours professionnel.**

C'est le sens de notre exigence d'une épreuve proche de celle retenue pour les dessinateurs pour les 700 premiers postes transformés plutôt qu'une épreuve de type scolaire comme un QCM (questionnaire à choix multiple)

### QCM ou situation professionnelle ?

Il n'est pas question comme certains l'ont suggéré de déconsidérer la filière administrative, nous pensons que les adjoints administratifs sont tout à fait capables de présenter dans la partie écrite leur projet, leur parcours ou leur situation professionnelle d'autant que cet exercice permettra, de fait, déjà une préparation à l'oral.

**Il n'était donc pas question pour la CFDT d'accepter une sélection par les connaissances scolaires ou la culture générale.** Il n'était pas

possible non plus de défendre un QCM favorisant ceux qui savent un peu de tout sur tout, la PEC (préparation examen et concours) ne pouvant corriger qu'en partie le caractère inégalitaire de cette épreuve.

Ajoutons, à propos du QCM, qu'il faudrait une PEC relativement lourde, donc longue, ce qui risquerait de compromettre l'examen professionnel lui-même, les arrêtés de nomination devant être signés en 2005 pour que les postes ne soient pas perdus.

**La CFDT a finalement obtenu une sélection sur dossier pour l'admissibilité**, ce qui nous satisfait. *(Une précision s'impose ici : contrairement à ce que certains prétendent, ce n'est pas la CFDT qui a suivi l'administration mais l'inverse !!!)*. Certes un doute subsiste encore, que nous demandons à la DPSM de lever, sur ce qui sera demandé dans la présentation de la « situation professionnelle ». Pour nous, il doit s'agir simplement de la valorisation du parcours professionnel dans tel ou tel de ses aspects : participation à une action particulière, à la mise en œuvre d'une politique, d'une action administrative, d'un projet, de réalisations,... bref tout ce que permet de mettre en valeur la capacité au

quotidien. d'autonomie et d'initiative des adjoints.

**Il est clair pour la CFDT que tout candidat est en mesure de produire ce qui est demandé pour présenter sa situation professionnelle et la valoriser y compris à l'oral.**

La CFDT continuera à agir pour que les choses aillent dans ce sens, notamment dans les éléments de présentation du dossier d'inscription.

**Pour l'oral**, le précédent projet prévoyait un coefficient 4 (contre 1 pour l'admissibilité).

La CFDT avait demandé qu'il soit ramené à 2. Finalement, il devrait être de 3 ce qui reste une amélioration résultant d'une bataille de notre seul syndicat.

## La formation

La PEC telle qu'elle est envisagée sera courte :

2 demi-journées pour l'écrit et un examen blanc pour l'oral. C'est trop peu, la CFDT l'a dit et le redira.

Mais ce qui importe avant tout c'est que le jury tienne compte de la spécificité de l'examen et qu'il ait **un niveau d'exigence proportionné à**

**ce recrutement de secrétaire administratif**

Les candidats devront être jugés sur leur expérience professionnelle, leur implication dans la vie professionnelle, leur capacité à présenter cette expérience et à valoriser leur parcours et non pas sur leur seule aisance à l'oral, leur éloquence ou autre.

## Le nouveau projet en résumé et projet de calendrier :

- épreuve d'admissibilité (coefficient. 1) avec une partie normalisée (CV et description du poste occupé) et une partie libre (situation professionnelle –voir nos remarques ci-dessus-) .....Mi juin
- admissibilité.....Septembre
- oral d'admission (coefficient 3) .....Mi octobre
- résultats .....Fin octobre

**Pour la CFDT, le premier examen professionnel du dispositif exceptionnel de transformations d'emplois prévu pendant une période de trois ans doit avoir lieu en 2005 et aboutir au respect de l'engagement du ministre de 700 postes.**

**Nous avons trop attendu ces mesures qui restent néanmoins insuffisantes. Elles doivent être menées à terme dès cette année !!!**